



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150317-170315-23-DE

Accusé certifié exécutoire  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
Réception par le préfet : 23/03/2015  
Publication : 23/03/2015

DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DOSSIER N° 23 :**

CONVENTION CADRE DE  
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU  
BOUSCAT ET LA MISSION LOCALE  
TECHNOWEST DE MERIGNAC -  
AVENANT N°12  
CONVENTION D'ORGANISATION  
ADMINISTRATIVE RELATIVE AU  
FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES  
AVENANT N°7

### **Séance ordinaire du 17 Mars 2015**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Mars 2015

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absent : 0**

**Excusés : 4**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT), Géraldine AUDEBERT (à M. LABAT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

**Absent** :

**Secrétaire** : Alain MARC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

**DOSSIER N° 23 :      **CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA MISSION LOCALE TECHNOWEST DE MERIGNAC - AVENANT N°12**  
**CONVENTION D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE RELATIVE AU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES AVENANT N°7****

RAPPORTEUR : Agnès FOSSE

Par délibération en date du 8 juillet 2003, le Conseil Municipal a adopté l'adhésion et la fusion de la PAIO à la Mission Locale Technowest à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Par délibération en date du 20 janvier 2004, une convention cadre de partenariat entre la Mission Locale Technowest et la Ville du BOUSCAT qui régit les modalités d'organisation et de financement de cette structure a été approuvée.

Chaque année un avenant est signé afin de prendre en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation dans l'aide apportée par la ville du BOUSCAT au fonctionnement de la Mission locale Technowest.

Ainsi, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 12 à la convention modifiant l'article 2-1 relatif aux engagements financiers ainsi qu'il suit :

« La participation 2014 de la Ville du BOUSCAT à la mission locale, d'un montant de 48 770,18 € est révisée, comme indiqué dans la convention cadre initiale en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac, à savoir décembre 2013 : 125,82 et novembre 2014 : 125,70, soit une baisse de 0,09 % portant ainsi le montant de la subvention 2015 à la Mission Locale Technowest à 48 726,28€ ».

Parallèlement, par délibération du 19 juin 2007, la ville du BOUSCAT a maintenu son soutien aux jeunes suivis par la Mission Locale, en complément des aides octroyées par le Fonds Départemental, soit pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement collectives, soit pour des aides individuelles.

En 2009, la Mission Locale Technowest a proposé aux communes adhérentes la signature d'une convention définissant les conditions de ce partenariat pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, accompagnée d'un avenant fixant le montant de la participation annuelle des communes. La participation de la ville du Bouscat pour l'année 2015 est fixée à 3 128,40€.

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 7 à la convention d'organisation administrative relative au Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ) fixant le montant de ladite participation.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet d'avenant n° 12 à la convention cadre de partenariat entre la ville du BOUSCAT et la Mission Locale Technowest,

**VU** le projet d'avenant n° 7 à la convention d'organisation administrative relative au fonds local d'aide aux jeunes,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1** : Approuve les termes des avenants aux conventions ci-annexées,

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants,

**Article 3** : Dit que les crédits correspondants aux participations sont inscrits au chapitre 65.

Fait et délibéré le 17 Mars 2015

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small dash.

Patrick BOBET

